

13 fév 2015 -13:29

Appartient à Conseil des ministres du 13 février 2015

## Fonctionnement du Conseil supérieur des Finances

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal sur l'organisation du Conseil supérieur des Finances.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, modifie l'arrêté royal du 3 avril 2006 relatif au Conseil supérieur des Finances. Il s'agit de modifications nécessaires concernant le fonctionnement du Conseil, afin de mieux refléter son domaine d'action. Il a également été tenu compte de la décision du conclave budgétaire de 2013 d'attribuer une nouvelle mission de rapportage en matière de lutte contre la fraude à la section permanente Fiscalité et Parafiscalité. Au cette de cette section, un observatoire de la Fraude fiscale sera créé.

La section Fiscalité et Parafiscalité aura pour mission la collecte, la centralisation, la gestion, le transfert et l'analyse des informations relatives à l'économie souterraine. La section publie chaque année un rapport en collaboration avec tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la fraude. Le rapport annuel doit comporter au moins :

- l'ampleur et l'évolution de l'économie informelle dans son ensemble, et ventilée par région et par secteur
- le produit direct et indirect, et l'impact de la lutte contre la fraude fiscale et sociale
- l'évaluation du rendement des investissements dans la lutte contre la fraude

Le projet est soumis à l'avis des Communautés et des Régions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des Finances,  
chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>